

SÉANCE ORDINAIRE
13 mai 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 13 mai 2011, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Me Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 4 avril 2011

1.1.2 Procès-verbal du 8 avril 2011

1.1.3 Procès-verbal du 21 avril 2011

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui ville d'Amqui

1.2.1.2 Chemin Hibou

1.2.1.3 Pétition d'exploration minière

1.2.1.4 Sentiers secteur du Nordet

1.3 Affaires juridiques

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Règlement 367-11-01

1.4.2 Règlement 422-11 - Code d'éthique et de déontologie

1.4.3 Politique sur l'utilisation des ressources informatiques

1.5 ClicSÉCUR – Résolution administrateur

1.6 Représentation

2. Ressources Financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Salaire pompiers

2.2.1 Salaire pompiers avril

2.3 Frais de téléphone directeur incendie

3. Ressources Humaines

3.1 Contrat responsable des finances

3.2 Vacances directeur général

202-05-2011

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

3.3 Congrès directeur général (ADMQ)

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Inscription Recyc-Québec

4.2 Location et cession terrain MRN

4.3 Site Internet

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Camion citerne - Recommandation consultant

6. Réseau routier, transport

6.1 Désignation chemin Roland

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Carrière sablière

7.2 Vocation Centre culturel et communautaire

7.3 PIIA Pourtours de lac

7.1.1 PIIA affichage

7.4 Dérogation mineure

7.4.1 Demande du 2017, chemin du Lac-Quenouille

7.5 Servitude pour bassin de sédimentation

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Subvention Journée nationale du sport

8.1.2 Rencontre groupe focus jeunesse

8.1.3 Spectacle Samian

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

8.2.1 Bilan général de l'année

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Réunion du 28 avril 2011

8.3.2 Recommandation du comité

8.4 Environnement

8.5 Culture

8.5.1 Procès-verbal du 5 février 2011

8.5.2 Réunion du 19 avril 2011

8.6 Embellissement

8.6.1 Recommandations du comité

8.6.1.1 Implantation oriflamme au noyau villageois

8.6.1.2 Concours maisons fleuries

8.6.1.3 Décoration de Noël

8.6.1.4 Subvention bac récupérateur

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Convention de service

8.7.2 Transfert de budget

8.7.3 Revenus de ventes de livres usagés

9. Période de question

10. Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 4 avril 2011

203-05-2011

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2011.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
13 mai 2011

1.1.2 Procès-verbal du 8 avril 2011

204-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2011 avec les corrections suivantes:

À la résolution 156-04-2011 remplacer "borne sèche" par "réservoir".

À la résolution 158-04-2011 remplacer « que le directeur » par auxquelles le directeur... »

À la résolution 166-04-2011 remplacé « un budget » par « Un budget »

À la résolution 176-04-2011 inscrire les mots ville et village au pluriel.

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 21 avril 2011

205-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 avril 2011 avec la correction suivante:

À la résolution 189-04-2011, modifier le texte "demander une demande d'appui à la MRC" par "demander l'appui de la MRC".

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui ville d'Amqui

206-05-2011

•
Considérant les promesses et les engagements maintes fois répétés du gouvernement libéral actuel de doter le Québec d'une véritable politique de décentralisation (voir les déclarations du premier ministre Jean Charest et de Madame Nathalie Normandeau alors qu'elle était ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire);

•Considérant la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les CRÉ de même qu'entre le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, concernant la mise en œuvre d'une démarche de décentralisation et de régionalisation (Forum des générations, 14 octobre 2004);

•Considérant la reconnaissance par le premier ministre de l'importance du rôle des élus municipaux dans le développement dynamique et durable des territoires (déclaration à l'UMQ en février 2011);

•Considérant l'annonce faite par le premier ministre Jean Charest dans son discours inaugural de la 2e session de la 39e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 23 février 2011, que « le gouvernement déposera une stratégie et proposera une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en accord avec nos partenaires, les élus municipaux et les leaders régionaux »;

•Considérant que l'occupation et la vitalité des territoires ne peuvent se faire du haut vers le bas, mais principalement par les forces vives

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

du milieu dans le cadre d'instances régionales et locales dotées de pouvoirs et de ressources appropriées;

- Considérant qu'un État décentralisé est un État de proximité;
- Considérant « qu'à titre d'élus le plus près des citoyens, les élus municipaux s'engagent à poursuivre leur contribution à la vitalité des territoires», M. Éric Forest, président de l'UMQ (février 2011);
- Considérant l'expertise large et approfondie des élus locaux, des MRC et des CRÉ en matière de développement local et régional dans les domaines économique, social et culturel, secondés dans leur action par les nombreux organismes de la société civile préoccupés par le développement économique et social;
- Considérant l'adoption du mode de gouvernance décentralisée dans un nombre croissant de pays (appliquée selon des modalités diverses);
- Considérant l'efficacité politique, administrative et financière clairement démontrée de ce mode de gouvernance et des hauts niveaux de satisfaction des autorités concernées;
- Considérant le besoin d'une politique globale et cohérente de décentralisation afin de procurer un cadre formel aux initiatives isolées de délégations de pouvoir vers les territoires et ainsi mettre fin à l'improvisation circonstanciée;
- Considérant qu'on ne peut demeurer indéfiniment sur une position attentiste à l'égard de la décentralisation.

3. La résolution proprement dite :

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Val-des-Lacs, demande par la présente de presser le gouvernement du Québec de mettre sur pieds un comité spécial afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉ), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité*, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive « qui aura le pouvoir de faire quoi »;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines.

4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives.

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉ fassent front commun tout au long de la démarche;

2. Qu'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉ) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;

3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉ) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités/compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Chemin du Hibou

207-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de donner l'ancienne affiche portant le nom « chemin du Hibou » à monsieur Claude Villecourt. Le comité de la culture devant être consulté sur l'usage des autres affiches.

ADOPTÉE

1.2.1.3 Pétition d'exploration minière

208-05-2011

CONSIDÉRANT QU'une entreprise minière se propose de procéder à des travaux d'exploration minière et, éventuellement, d'exploitation de minerai sur les territoires des municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

CONSIDÉRANT QUE ces territoires sont destinés à des activités de villégiature, que l'on se doit de préserver leur caractère champêtre en protégeant les lacs et les forêts et que les activités minières sont susceptibles d'altérer leur faune et leur flore;

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

CONSIDÉRANT QU'il est urgent et nécessaire que les territoires de ces municipalités soient soustraits à l'exploration et l'exploitation minières;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne sont pas habilitées à prendre les mesures pouvant interdire les opérations minières sur leur territoire et qu'il y a lieu d'amender les lois en conséquence;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec et plus particulièrement à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

- De soustraire les territoires de la municipalité de Val-des-Lacs de toute exploration et/ou exploitation minières;
- D'accorder aux municipalités et aux municipalités régionales de comté les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de régir les activités minières au même titre que toute autre activité sur son territoire.

ADOPTÉE

1.2.1.4 Sentiers secteur du Nordet

209-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de s'opposer à la coupe de bois dans le secteur du chemin de Nordet et d'en informer le ministère des Ressources naturelles et la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement 367-11-01

210-05-2011

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue lors d'une séance tenue le 21 avril 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le second projet de règlement 367-11-01 modifiant le règlement de zonage 367-02 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis public pour faire une demande afin qu'un référendum soit tenu publié le 28 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide pour la tenu d'un référendum n'a été reçue;

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 367-11-01

ADOPTÉE

1.4.2 Règlement 422-11 Code d'éthique et de déontologie

211-05-2011

CONSIDÉRANT une modification apportée au projet de règlement 422-11 quant à l'ajout d'une mention du serment de l' élu conformément à la loi;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 20 février 2011 dans le journal le Point de vue de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que la dispense de lecture;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 422-11 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

1.4.3 Politique sur l'utilisation des ressources informatiques

212-05-2011

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides à l'effet que les municipalités devraient adopter la politique d'utilisation des ressources informatiques;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter la politique sur l'utilisation des ressources informatiques de la Municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

1.5 ClicSÉQR – Résolution administrateur

213-05-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE Sylvain Michaudville, directeur général (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Considérant que tous les membres du conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs qui ont le droit de voter sur ces résolutions les ont adoptées et approuvées lors d'une assemblée du Conseil municipal et que le procès-verbal a été signé par la mairesse et le secrétaire-trésorier conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27.1)*, elles sont adoptées et entrent en vigueur en date du

SÉANCE ORDINAIRE
13 mai 2011

13 mai 2011. L'original de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Val-des-Lacs.

En conséquence, les membres du Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs adoptent à l'unanimité la présente résolution.

ADOPTÉE

1.6 Représentation

214-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier la représentation pour la municipalité de madame Lise Tremblay, conseillère, lors du colloque Produit forestiers non ligneux avec remboursement des frais d'inscription de 40 \$ ainsi que les frais de transport.

ADOPTÉE

215-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité que monsieur Denis Tremblay, conseiller, représente la municipalité le 19 mai 2011, (Prévoyance envers les aînés des Laurentides) à Lac-Superieur, le 20 mai 2011, (Agir pour la diable) à Saint-Faustin-lac-Carré, le 6 juin 2011, (Casa des Laurentides) à Sainte-Agathe et le 10 juin 2011, (Fondation David Suzuki) à Sainte-Marguerite-Estérel incluant les frais qui s'y rapportent.

ADOPTÉE

2. Ressources Financières
2.1 Rapport des dépenses

Cette rubrique est reportée

2.2 Salaire pompier
2.2.1 Salaire pompiers avril

216-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport d'intervention d'avril au montant de 2 825.50 \$.

ADOPTÉE

2.3 Frais de téléphone directeur service des incendies

217-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de rembourser les frais de 15 \$ par mois au directeur du service des incendies pour l'usage de son téléphone cellulaire personnel à titre de directeur des incendies.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
13 mai 2011

3. Ressources humaines
3.1 Contrat responsable des finances

218-05-2011

CONSIDÉRANT le dossier de monsieur Keven Dufour à titre de responsable des finances;

CONSIDÉRANT le constat du bris de confiance entre la municipalité et l'employé;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mettre fin à tous les liens d'emploi entre monsieur Keven Dufour et la Municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

3.2 Vacances directeur général

219-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier les vacances du directeur général comme suit:

Semaine du 10 au 22 juillet 2011 inclusivement;
Semaine du 20 au 26 novembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉE

3.3 Congrès directeur général (ADMQ)

220-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre l'inscription du directeur général au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 8-9 et 10 juin 2011, au Centre des congrès de Québec, pour un montant de 450 \$ taxes non incluses plus le logement.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Inscription Recyc-Québec

Cette rubrique est reportée.

4.2 Location et cession terrain MRN

221-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater l'inspecteur en bâtiment et en environnement afin de signer tous les documents afin de faire une demande de bail sur les terres publique ou d'obtenir la cession d'un terrain pour l'installation d'un réservoir pour la protection incendie sur le lot 37 ou 38 du 4^e Rang du canton d'Archambault .

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

4.3 Buffet Maurice

222-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de choisir l'entreprise Buffet Maurice pour le repas du midi lors de l'événement Villes et Villages en santé le 16 juin 2011.

ADOPTÉE

4.4 Tourisme Laurentides

223-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jean Ouimet, intervenant loisirs et culture de faire une demande d'aide financière auprès de Tourisme Laurentides et Tourisme Lanaudière pour la tenue d'un marché public.

ADOPTÉE

4.5 Usage hôtel de ville

224-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser la célébration d'une messe à l'hôtel de ville à l'occasion de l'activité marché public.

ADOPTÉE

4.6 Rideau Centre culturel et communautaire

225-05-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'installation d'un rideau afin de cacher la croix lors d'activités non religieuses.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Camion citerne – Recommandation consultant

226-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de monsieur Alain Côté, consultant expert conseil en équipement incendie pour un mandat de surveillance de la construction d'une citerne autopompe pour un montant de 5000 \$ taxes en sus et un coût supplémentaire de 25 \$ par jour de retard du moment de livraison. Le tout ayant fait l'objet d'un appel d'offre en date du 13 septembre 2010.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

6. Réseau routier, transport

6.1 Désignation chemin Roland

227-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la désignation du chemin Roland à condition que cette désignation soit autorisée par la Commission de Toponymie et que le coût des enseignes soit défrayé par le demandeur.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Carrière sablière

228-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès du ministère des Ressources naturelles et de la MRC des Laurentides pour savoir s'ils ont en leur possession des registres de photos aériennes permettant le calcul de la quantité de sable extraite pour les redevances des sablières.

ADOPTÉE

7.2 Vocation Centre culturel et communautaire

229-05-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'informer la compagnie Emery architecte, de notre désir de faire des activités physiques légères tel que le yoga, la danse et d'installer les bancs d'église dans le jubé pour permettre l'installation d'une rampe basse.

ADOPTÉE

7.3 PIIA Pourtours de lacs

7.3.1 PIIA Affichage

230-05-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée des documents préparés par la Municipalité de Val-des-Lacs a été déposée le 6 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation de 4 affiches en bordure de chaque entrée routière de Val-des-Lacs pour interdire la coupe de gazon en bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA concernant l'affichage 372-02;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
13 mai 2011

7.4 Dérogation mineure

230A-05-2011

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 14 mars 2011 a été déposée par monsieur Érick Shields et qu'elle est accompagnée d'un plan préparé par Jean-Marc Clément, minute 5475, daté du 17 novembre 2008 ;

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DM 2011-02 est à l'effet de conformer l'agrandissement d'une galerie à 6.52 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors que l'article 133 du règlement 367-02 prescrit que sur la rive sont interdits toutes constructions, tous les ouvrages ou tous les travaux et que l'article 15 du règlement 367-02 prescrit que la rive est une bande de terre qui borde les cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et que la rive a un minimum de 10mètres lorsque la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de cinq 5 mètres de hauteur ;

Considérant que l'article 133 du règlement 367-02 prescrit que sur la rive sont interdits toutes constructions, tous les ouvrages ou tous les travaux et que l'article 15 du règlement 367-02 prescrit que la rive est une bande de terre qui borde les cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et que la rive a un minimum de 10 mètres lorsque la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de cinq 5 mètres de hauteur ;

Considérant que ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction ;

Considérant la recommandation défavorable du Comité consultatif en urbanisme.

CONSIDÉRANT la consultation publique lors de la présente assemblée :

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de prendre en délibérée cette demande.

ADOPTÉE

7.5 Servitude pour bassin de sédimentation

231-05-2011

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Me Sylvie Plourde pour préparer un acte de servitude entre monsieur Rhéal Bélair et la Municipalité de Val-des-Lacs pour l'exploitation d'un bassin de sédimentation pour un honoraire de 400 \$ plus frais, taxes et déplacement selon une soumission en date du 31 mars 2011. La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
13 mai 2011

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Subvention journée nationale du sport

232-05-2011

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier la demande de subvention de 500 \$ préparé par monsieur Jean Ouimet pour l'achat d'articles de sport à l'occasion de la journée du sport .

ADOPTÉE

8.1.2 Rencontre groupe focus jeunesse

233-05-2011

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du résumé de la rencontre du groupe focus jeunesse tenue le 26 avril 2011.

ADOPTÉE

8.1.3 Spectacle Samian

234-05-2011

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité, Samian en spectacle, décrite au rapport d'activités ADM100-1 pour le 11 juin 2011 pour un budget de 4 000 \$.

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

8.2.1 Bilan général de l'année

235-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du bilan général de l'année du regroupement Laurentides en forme.

ADOPTÉE

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Recommandations du comité

236-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des recommandations du comité des aînés.

ADOPTÉE

8.4 Environnement

Aucun sujet sous cette rubrique

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

8.5 Culture

8.5.1 Procès-verbal du 5 février 2011

237-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du comité de la culture du 5 février 2011.

ADOPTÉE

8.5.2 Réunion du 19 avril 2011

Cette rubrique est reportée

8.6 Embellissement

8.6.1 Recommandations du comité

8.6.1.1 Implantation oriflamme au noyau villageois

238-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'implantation d'un oriflamme au noyau villageois au moyen de bannières implantés à divers endroits.

ADOPTÉE

8.6.1.2 Concours maisons fleuries

239-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre le lancement officiel du concours Maisons fleuries le 11 juin 2011, lors de la journée de l'environnement.

ADOPTÉE

8.6.1.3 Décoration de Noël

240-05-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser le concours de décoration de Noël.

ADOPTÉE

8.6.1.4 Subvention bac récupérateur

241-05-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès de la MRC pour l'acquisition de bac récupérateur pour le parc municipal dans le cadre de la subvention de la table de récupération hors foyers volet 1 pour les bordures de rues et les parc.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

13 mai 2011

8.7 Bibliothèque

8.7.1 Convention de service

242-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de signer la convention de service entre le Centre régional des services aux bibliothèques des Laurentides inc. et la Municipalité de Val-des-Lacs. Madame Berthe Bélanger est autorisée à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

8.7.2 Transfert de budget

243-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de transférer la partie du budget d'adhésion prévue au budget 2011 et non utilisée pour l'acquisition de livres.

ADOPTÉE

8.7.3 Revenus de ventes de livres usagés

244-05-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de transférer au budget d'achat de livres de la bibliothèque tous les revenus de ventes de livres usagés lors d'activités municipales, ainsi que les amendes recueillies.

ADOPTÉE

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

245-05-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 19 h 25

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maïresse**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur
général**